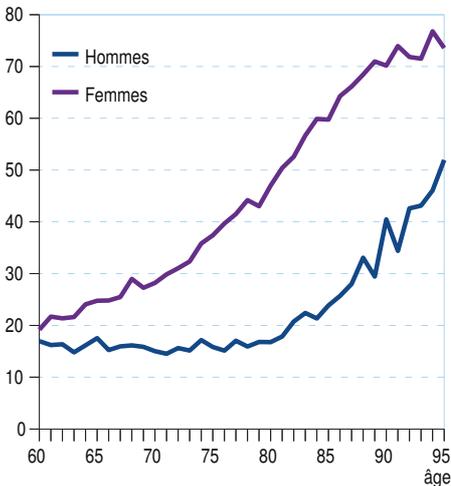




## 2 Vivre seul : une situation qui concerne davantage les femmes

Part des seniors vivant seuls selon l'âge par sexe dans l'Eure en 2017, en %



Champ : personnes vivant à domicile  
Source : Insee, Fidéli 2017

## Des seniors plus aisés au voisinage de l'Île-de-France

Le niveau de vie médian des seniors est plus élevé dans l'Eure que dans l'ensemble de la France de province (22 341 € contre 21 807 € en 2017) et positionne le département au 28<sup>e</sup> rang sur 96. Cette place du département provient en partie du fait que celui-ci compte moins de ménages pauvres et presque autant de ménages aisés.

Si la pauvreté concerne moins les seniors de l'Eure que leurs homologues de France de province (7,1 % contre 8,9 %, *figure 3*), ils sont également moins pauvres que l'ensemble des ménages du département (12,8 %). Les ménages seniors comptent moins de personnes à charge, les enfants ayant le plus souvent quitté le foyer familial, et bénéficient généralement de revenus du patrimoine plus importants qui contribuent à leur niveau de vie.

Mais la répartition des ménages seniors par tranche de niveau de vie présente des contrastes selon les territoires. Ces ménages sont plus concernés par la pauvreté dans certains territoires ruraux comme les CC Lieuvin Pays d'Auge (9,1 %) et Pont-Audemer / Val de Risle (8,0 %). À l'inverse, du fait d'une plus forte présence des anciens cadres et professions intermédiaires (un quart de la population des seniors), les CA Seine Normandie Agglomération et Évreux Portes de Normandie se détachent des autres territoires pour la proportion de seniors aisés.

## La pauvreté concerne davantage les personnes âgées seules des territoires ruraux

En 2017, le taux de pauvreté des ménages eurois dont le référent fiscal est âgé de 75 à 84 ans (6,0 %) est moins élevé que celui des autres tranches d'âges de ménages seniors. En effet, la pauvreté touche 7,4 % des ménages entre 65 et 74 ans et 7,2 % de ceux de 85 ans

ou plus. Ainsi, 10 EPCI eurois sur 13 présentent cette particularité (*figure 4*). Cet écart est plus marqué dans les CA Évreux Portes de Normandie et Seine Normandie Agglomération.

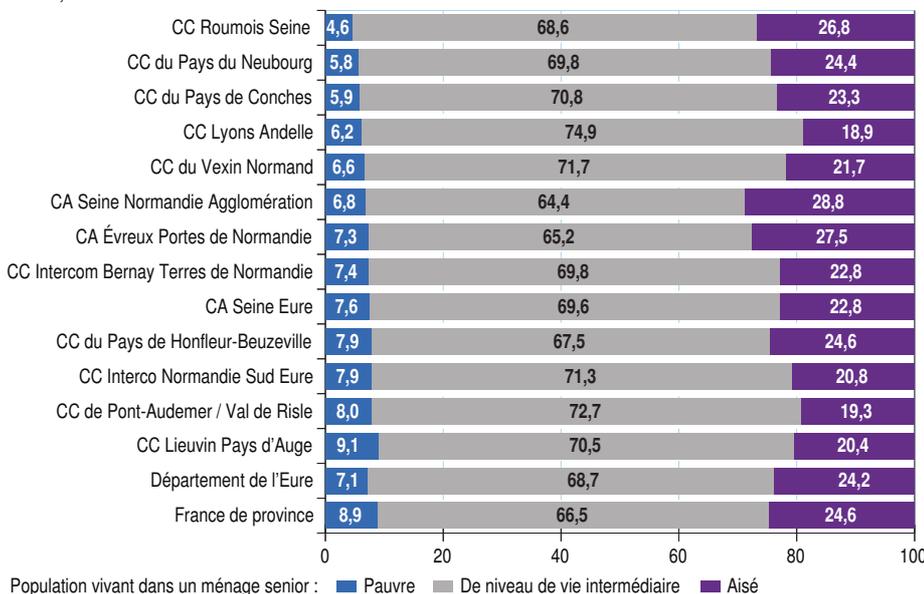
La pauvreté moins fréquente des 75 à 84 ans provient d'un effet de génération, les niveaux de vie des générations successives variant en fonction des conditions qu'elles ont rencontrées sur le marché du travail. En particulier, les seniors les plus jeunes disposent aujourd'hui d'un niveau de vie en euros constants au mieux comparable, et souvent inférieur, à celui qu'avait, aux mêmes âges, la génération précédente. Ainsi, les natifs de la décennie 1950, âgés de 58 à 67 ans en 2017, ont connu une situation économique plus difficile que leurs aînés lors de leur entrée sur le marché du travail, et cette plus grande difficulté à l'entrée dans la vie active se répercute aujourd'hui sur le niveau de leurs pensions. En outre, les réformes successives des retraites ont davantage concerné les générations de seniors les plus jeunes.

Au niveau départemental et dans la plupart des territoires, en particulier ruraux, les ménages de 85 ans ou plus sont davantage concernés par la pauvreté que ceux de 75 à 84 ans. Il s'agit d'une conséquence mécanique de la part de personnes seules, catégorie de ménages plus touchée, qui s'accroît avec l'âge et le veuvage, mais aussi d'un effet de génération inverse de celui constaté pour les moins de 75 ans. Les CA Évreux Portes de Normandie et Seine Eure font exception, avec un taux de pauvreté des 85 ans ou plus inférieur à 6 %. Les seniors les plus âgés de ces deux territoires urbains sont relativement épargnés par la pauvreté car il s'agit plus souvent d'anciens cadres, avec des pensions plus élevées, et moins souvent d'anciens agriculteurs, aux pensions plus faibles.

Selon les types de territoires, la pauvreté concerne davantage certains profils de ménages seniors (*figure 5*). Les personnes seules, qui représentent quatre ménages seniors sur dix, sont plus touchées dans les territoires ruraux, telle la CC Lieuvin Pays d'Auge où le taux de pauvreté atteint 16,2 %, cinq points de plus que la moyenne départementale. Les couples constituent la catégorie de ménages la moins touchée par la pauvreté dans chacun des territoires. Au niveau départemental, les familles monoparentales sont les ménages seniors les plus concernés par la pauvreté (13,2 %).

## 3 La plupart des territoires eurois sont relativement épargnés par la pauvreté des seniors

Répartition de la population vivant dans les ménages seniors par tranche de niveau de vie selon l'EPCI, en %

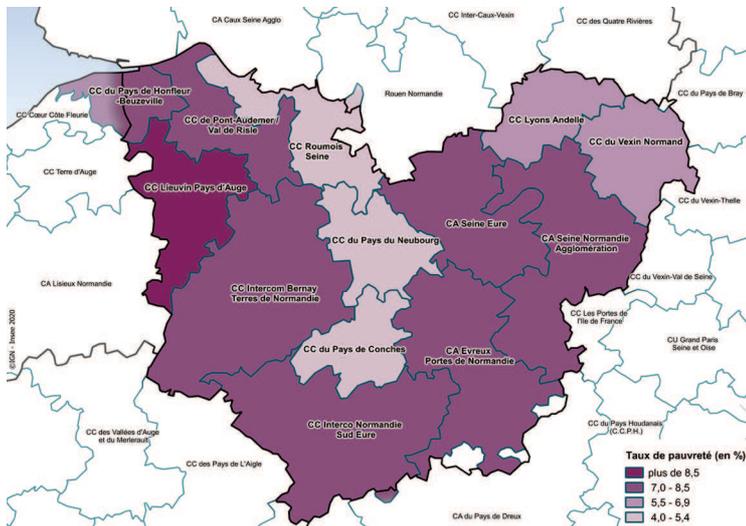


Population vivant dans un ménage senior : ■ Pauvre ■ De niveau de vie intermédiaire ■ Aisé  
Champ : personnes vivant à domicile  
Source : Insee, Fidéli 2017

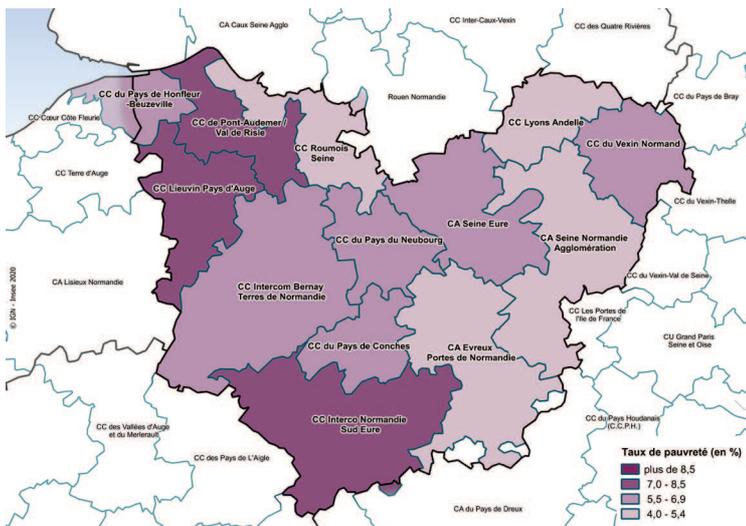
#### 4 Les ménages seniors de 75 à 84 ans sont moins concernés par la pauvreté dans la majorité des territoires eurois

Taux de pauvreté par EPCI selon la tranche d'âge du référent fiscal du ménage, en %

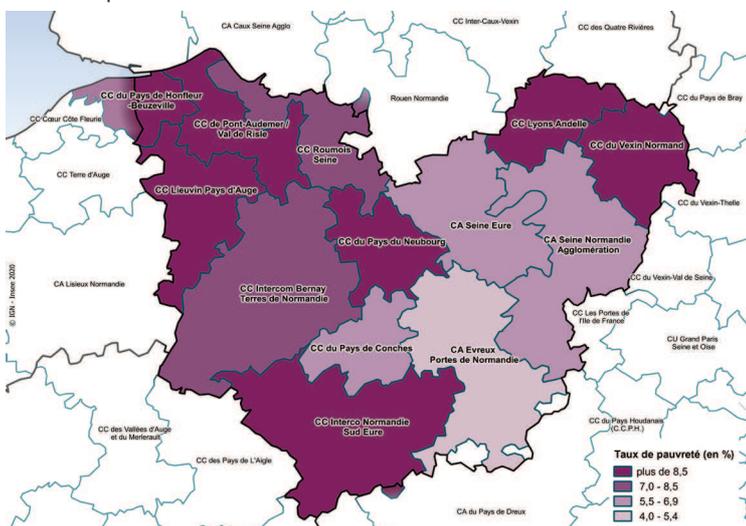
60 à 74 ans



75 à 84 ans



85 ans ou plus



Champ : personnes vivant à domicile

Source : Insee, Fidéli 2017

#### Un ménage senior pauvre sur deux est propriétaire de son logement

Comme leurs homologues de France de province, les trois quarts des seniors de l'Eure vivant à domicile sont propriétaires de leur logement. Les ménages seniors eurois possèdent plus souvent leur logement que l'ensemble des ménages, pour lesquels cette proportion est des deux tiers (figure 6). Dans les territoires ruraux que sont les CC Lieuvin Pays d'Auge, du Pays du Neubourg, du Pays de Conches et Lyons Andelle, la part de seniors propriétaires est nettement supérieure à la moyenne départementale, y compris pour les ménages seniors pauvres. Dans ces territoires, les deux tiers des ménages seniors pauvres possèdent leur logement contre la moitié au niveau départemental. Cette particularité s'explique par une offre locative plus faible, notamment dans le parc social, et peut constituer une fragilité dans la mesure où les ménages seniors pauvres ne peuvent pas toujours faire face au coût d'entretien de leur logement.

Les ménages seniors eurois sont donc moins souvent locataires que l'ensemble des ménages (23 % contre 34 %). Dans les CA Seine Eure et Évreux Portes de Normandie, mais aussi dans la CC de Pont Audemer / Val de Risle, les ménages seniors accèdent plus facilement au logement social, conséquence d'une offre supérieure dans ces territoires. La situation de la CC du Pays de Honfleur-Beuzeville est singulière. Ce territoire est celui qui compte le moins de ménages seniors propriétaires et le plus de locataires du parc privé (respectivement 70 % et 19 %).

La maison individuelle constitue l'habitat privilégié des ménages seniors, plus encore que pour l'ensemble des ménages du département (84 % contre 79 % ; figure 6), et que pour les ménages seniors de France de province (71 %). La prépondérance des maisons parmi les logements des seniors eurois est liée au caractère rural de certains territoires comme la CC Lieuvin Pays d'Auge, ou périurbain comme la CC Roumois Seine dans laquelle 96 % des ménages seniors occupent une maison. Cette proportion de maisons individuelles est supérieure à la moyenne de France de province dans chacun des territoires eurois.

Le type de logement occupé est aussi fonction du niveau de vie des seniors. En effet, seuls 67 % des ménages pauvres vivent

dans une maison, contre 82 % des ménages de niveau de vie intermédiaire et 93 % des ménages aisés.

## Les seniors pauvres occupent des logements plus anciens

Les ménages seniors occupent des logements souvent plus anciens que les générations plus jeunes (figure 7), en partie parce qu'ils les occupent depuis plus longtemps. Dans les territoires ruraux comme les CC Lieuvain Pays d'Auge ou Interco Sud Eure notamment, près de 40 % des logements des seniors sont antérieurs à 1900. Par ailleurs, les ménages seniors vivent dans des logements d'autant plus récents qu'ils sont aisés : 55 % des ménages seniors pauvres occupent des logements construits avant 1970, contre 46 % des ménages de niveau de vie intermédiaire ou aisés.

Bien souvent, les seniors continuent d'occuper le même logement à la suite d'un changement de situation familiale tel que le départ des enfants ou le décès du conjoint. Par conséquent, leurs logements peuvent devenir trop grands au regard de la composition de ces ménages. Ainsi, 48 % des seniors seuls et 72 % des couples seniors sans enfant disposent d'au moins 3 chambres à coucher.

## La mobilité résidentielle des seniors est faible

En 2015, 2,4 % des seniors vivant dans l'Eure ont déménagé au sein du département. Ces migrations infra-départementales sont moins fréquentes que dans les autres départements normands (3,3 % en moyenne), et se déroulent souvent au sein de la même commune (44 %).

D'un point de vue global, sur une année, l'Eure a accueilli 2 120 seniors en provenance des autres départements pour 1 980 départs, soit un apport de 1,7 senior supplémentaire pour 1 000 seniors résidents. Le territoire eurois est ainsi peu attractif pour cette population par rapport aux autres départements normands, à l'exception de la Seine-Maritime qui est le seul territoire normand confronté à un déficit migratoire pour les seniors (- 0,9 ‰). Comme dans l'ensemble du pays, les jeunes seniors âgés de 60 à 65 ans représentent l'essentiel de ces migrations, celles-ci intervenant très majoritairement lors du passage à la retraite. Parmi les seniors s'installant dans l'Eure, 41 % viennent d'Île-de-France, une proportion comparable à celle des autres départements bordant la région capitale. Les autres départements normands constituent la seconde grande zone de provenance des seniors arrivants dans l'Eure (28 %), les deux tiers arrivant du seul territoire de Seine-Maritime. Les deux tiers des « sortants » quittent la région.

## Les motivations des migrations résidentielles évoluent avec l'âge

La mobilité résidentielle des seniors répond souvent à la recherche d'un logement plus adapté à leurs besoins. Ainsi, dans l'Eure, plus de la moitié des déménagements de ménages seniors entraînent un changement de statut d'occupation. Près d'une fois sur deux, il s'agit d'anciens propriétaires s'orientant vers la location, ou qui partent vivre dans des structures d'hébergement collectif tels que les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD).

Par ailleurs, à l'occasion d'un déménagement, les changements de statut d'occupation sont d'autant plus fréquents que les seniors sont âgés. En effet, 48 % des migrations de ménages dont le référent fiscal est âgé de 60 à 74 ans se traduisent par un nouveau statut d'occupation, contre 56 % pour les 75 à 84 ans et 74 % pour les 85 ans ou plus (figure 8).

En outre, on déménage d'autant moins pour devenir propriétaire que l'on avance en âge. Ainsi, 40 % des 60 à 74 ans restent ou deviennent propriétaires après le déménagement contre 23 % des 75 à 84 ans et 13 % des 85 ans ou plus. En revanche, ce n'est qu'à partir de 85 ans que l'accès ou le maintien dans le statut de locataire du parc privé diminue (16 % pour les 85 ans ou plus contre respectivement 35 % et 32 % pour les 60 à 74 ans et les 75 à 84 ans). De même, 17 % des moins de 85 ans accèdent ou restent locataires du parc social à l'occasion d'un déménagement, contre seulement 9 % au-delà de cet âge.

À l'instar du statut d'occupation, à l'occasion d'un déménagement, les changements de type de logement apparaissent et sont d'autant plus fréquents que les seniors sont âgés : 63 % des ménages de 85 ans ou plus s'orientent vers un autre type de logement lorsqu'ils déménagent contre 43 % des ménages de 60 à 74 ans (figure 9). Cette évolution des comportements avec l'âge s'explique notamment par le fait qu'en vieillissant, la maison, type de logement principal avant la migration quelle que soit la tranche d'âge, se révèle être de moins en moins adaptée (logement trop grand, présence d'escaliers, entretien plus important, moindres possibilités d'assistance, etc.). De ce fait, si les jeunes seniors continuent de privilégier le choix d'une maison à l'occasion d'un

### 5 Les seniors seuls sont plus concernés par la pauvreté dans les territoires ruraux

Taux de pauvreté des ménages seniors par EPCI et mode de cohabitation, en %

	Personnes seules	Couples	Familles monoparentales	Ménages complexes
CA Évreux Portes de Normandie	8,8	5,0	14,2	15,7
CA Seine Normandie Agglomération	9,0	5,0	9,7	13,3
CA Seine Eure	9,6	5,3	14,4	13,6
CC du Pays du Neubourg	9,9	4,1	13,0	5,2
CC du Vexin Normand	10,4	4,7	12,7	6,7
CC Roumois Seine	10,4	2,7	6,7	7,7
CC du Pays de Conches	10,8	3,3	13,0	9,5
CC Lyons Andelle	11,5	4,3	9,0	5,8
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	12,4	4,9	15,1	7,6
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	12,5	5,6	15,1	7,6
CC Interco Normandie Sud Eure	13,8	5,1	14,5	7,7
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	14,1	4,6	18,0	9,0
CC Lieuvain Pays d'Auge	16,2	6,9	9,7	7,2
<b>Département de l'Eure</b>	<b>10,8</b>	<b>4,8</b>	<b>13,2</b>	<b>11,1</b>
<b>France de province</b>	<b>13,2</b>	<b>6,5</b>	<b>13,9</b>	<b>10,6</b>
<b>Répartition des ménages seniors dans l'Eure</b>	<b>39,6</b>	<b>52,1</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>

Champ : personnes vivant à domicile  
Source : Insee, Fidéli 2017

déménagement (60 %), ils ne sont plus qu'un tiers entre 75 et 84 ans et un sixième des 85 ans ou plus. Les 75 à 84 ans sont alors plus nombreux à emménager dans des appartements (39 %).

Le recours aux structures d'hébergement collectif est surtout significatif à partir de 85 ans. Il reflète la nécessité de bénéficier de

services au quotidien et des difficultés plus grandes à vivre de manière autonome dans un logement individuel. De ce fait, 52 % des ménages mobiles de 85 ans ou plus quittent un logement individuel pour aller vivre en structure d'hébergement collectif, une part qui n'atteint que 5 % pour les 60 à 74 ans et 22 % pour les 75 à 84 ans.

## 6 Les deux tiers des ménages seniors pauvres possèdent leur logement dans les territoires ruraux

Part de ménages propriétaires et part de ménages occupant une maison par type de ménages et EPCI, en %

	Part de ménages propriétaires			Part de ménages occupant une maison		
	Ensemble des ménages	Ménages seniors	Ménages seniors pauvres	Ensemble des ménages	Ménages seniors	Ménages seniors pauvres
CC Roumois Seine	79,7	87,0	70,2	94,7	95,8	90,3
CC du Plateau du Neubourg	76,3	82,4	65,7	93,2	93,7	87,3
CC Lieuvin Pays d'Auge	74,5	81,6	66,7	96,2	96,9	92,7
CC Lyons Andelle	72,8	80,2	65,8	91,4	92,6	85,0
CC du Pays de Conches	71,6	81,7	64,2	90,9	93,1	85,5
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	68,1	77,7	54,8	85,5	88,5	76,5
CC Interco Normandie Sud Eure	67,8	78,4	62,2	86,1	89,8	78,2
CA Seine Normandie Agglomération	64,4	74,2	46,7	73,8	77,9	55,6
CC du Vexin Normand	64,1	72,2	51,7	75,1	79,2	67,5
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	61,8	71,2	47,0	77,4	79,7	63,0
CA Seine Eure	60,1	73,2	41,8	76,3	82,0	57,0
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	58,5	70,1	51,1	72,8	76,3	65,3
CA Évreux Portes de Normandie	57,3	72,9	38,5	65,6	73,8	43,4
<b>Département de l'Eure</b>	<b>65,1</b>	<b>76,1</b>	<b>51,6</b>	<b>79,1</b>	<b>83,7</b>	<b>66,8</b>
<b>France de province</b>	<b>61,4</b>	<b>74,7</b>	<b>52,2</b>	<b>63,5</b>	<b>70,5</b>	<b>57,2</b>

Champ : personnes vivant à domicile  
Source : Insee, Fidéli 2017

## 7 Plus de la moitié des ménages seniors pauvres occupent des logements construits avant 1970

Répartition des ménages selon l'ancienneté de construction des logements par type de ménages et EPCI, en %

	Ensemble des ménages			Ménages seniors			Ménages seniors pauvres		
	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné	Avant 1970	Après 1970	Non renseigné
CC Roumois Seine	31,6	68,0	0,4	36,6	63,2	0,2	55,9	43,8	0,3
CC du Pays de Honfleur-Beuzeville	34,8	64,0	1,3	41,7	57,1	1,2	54,0	43,6	2,4
CA Seine Eure	35,2	63,8	1,0	42,2	57,1	0,7	38,5	59,9	1,6
CC du Pays de Conches	38,4	61,1	0,5	45,9	53,7	0,4	50,3	47,2	2,6
CC du Pays du Neubourg	39,0	60,7	0,4	44,6	55,2	0,2	51,5	47,5	1,0
CA Évreux Portes de Normandie	39,0	60,2	0,8	44,0	55,3	0,6	55,9	43,0	1,2
CC de Pont-Audemer / Val de Risle	42,6	57,0	0,4	47,1	52,6	0,4	52,6	46,6	0,8
CC du Vexin Normand	42,6	57,0	0,4	46,0	53,8	0,3	58,1	41,7	0,3
CA Seine Normandie Agglomération	44,8	52,5	2,7	47,3	50,7	2,0	55,6	37,3	7,1
CC Lieuvin Pays d'Auge	45,3	54,3	0,3	51,8	48,0	0,1	61,3	38,2	0,5
CC Lyons Andelle	49,3	50,5	0,2	50,9	48,8	0,2	58,8	41,3	0,0
CC Intercom Bernay Terres de Normandie	50,0	49,5	0,5	53,6	46,1	0,4	62,9	36,3	0,8
CC Interco Normandie Sud Eure	52,3	46,8	0,8	58,6	40,6	0,9	67,8	30,2	1,9
<b>Département de l'Eure</b>	<b>41,8</b>	<b>57,3</b>	<b>0,9</b>	<b>46,9</b>	<b>52,4</b>	<b>0,7</b>	<b>55,2</b>	<b>43,0</b>	<b>1,8</b>
<b>France de province</b>	<b>43,3</b>	<b>55,3</b>	<b>1,4</b>	<b>46,0</b>	<b>52,7</b>	<b>1,3</b>	<b>58,2</b>	<b>40,0</b>	<b>1,8</b>

Champ : personnes vivant à domicile  
Source : Insee, Fidéli 2017

## 8 Les changements de statut d'occupation des logements deviennent plus fréquents avec l'âge

Statut d'occupation des logements des seniors ayant déménagé avant et après la mobilité par tranche d'âge du référent fiscal, en %

		Situation après la migration				Ensemble
		Propriétaire	Locataire du parc privé	Locataire du parc social	Structure d'hébergement collectif	
60 à 74 ans	Passage de propriétaire à...	24	10	2	2	38
	Passage de locataire du parc privé à...	9	18	5	2	34
	Passage de locataire du parc social à...	4	5	8	1	18
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	3	2	2	3	10
	<b>Ensemble</b>	<b>40</b>	<b>35</b>	<b>17</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
75 à 84 ans	Passage de propriétaire à...	16	12	4	13	45
	Passage de locataire du parc privé à...	4	14	5	4	27
	Passage de locataire du parc social à...	1	4	7	5	17
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	2	2	1	6	11
	<b>Ensemble</b>	<b>23</b>	<b>32</b>	<b>17</b>	<b>28</b>	<b>100</b>
85 ans ou plus	Passage de propriétaire à...	6	6	3	32	47
	Passage de locataire du parc privé à...	2	6	2	10	20
	Passage de locataire du parc social à...	0	2	3	10	15
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	5	1	1	11	18
	<b>Ensemble</b>	<b>13</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 24 % des mobilités résidentielles de ménages de 60 à 74 ans concernent des ménages qui restent propriétaires, et 10 % concernent des ménages qui étaient propriétaires et deviennent locataires du parc privé  
Source : Insee, Fidéli 2016 et 2017

## 9 Après 85 ans, la majorité des mobilités concerne des entrées en structure d'hébergement collectif

Type de logements des seniors ayant déménagé avant et après la mobilité par tranche d'âge du référent fiscal, en %

		Situation après la migration			Ensemble
		Maison	Appartement	Structure d'hébergement collectif	
60 à 74 ans	Passage de maison à...	36	12	3	51
	Passage d'appartement à...	19	18	2	39
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	5	2	3	10
	<b>Ensemble</b>	<b>60</b>	<b>32</b>	<b>8</b>	<b>100</b>
75 à 84 ans	Passage de maison à...	21	19	14	54
	Passage d'appartement à...	9	18	8	35
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	3	2	6	11
	<b>Ensemble</b>	<b>33</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>100</b>
85 ans ou plus	Passage de maison à...	7	8	32	47
	Passage d'appartement à...	5	10	20	35
	Passage de structure d'hébergement collectif à...	5	2	11	18
	<b>Ensemble</b>	<b>17</b>	<b>20</b>	<b>63</b>	<b>100</b>

Note de lecture : 36 % des mobilités résidentielles de ménages seniors concernent des ménages qui restent occupants d'une maison, et 12 % concernent des ménages qui quittent une maison pour occuper un appartement  
Source : Insee, Fidéli 2016 et 2017

## Sources et définitions

Les modes de cohabitation, les ressources financières et la situation des seniors au regard du logement sont analysés dans cette étude à partir de la source Fidéli (Fichier démographique d'origine fiscale sur les logements et les individus).

Un **ménage senior** est un ménage dont le référent fiscal ou son conjoint est âgé de 60 ans ou plus. Ces ménages sont répartis en **trois tranches de niveaux de vie** : les ménages pauvres (moins de 60 % du niveau de vie médian des ménages de France métropolitaine), les ménages de niveau de vie intermédiaire (entre 60 % et 140 % du niveau de vie médian) et les ménages aisés (plus de 140 % du niveau de vie médian).

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les **unités de consommation** sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.